

Territoire d'action de l'OPAH

Sur tout le territoire

Aide aux propriétaires Occupants et Bailleurs

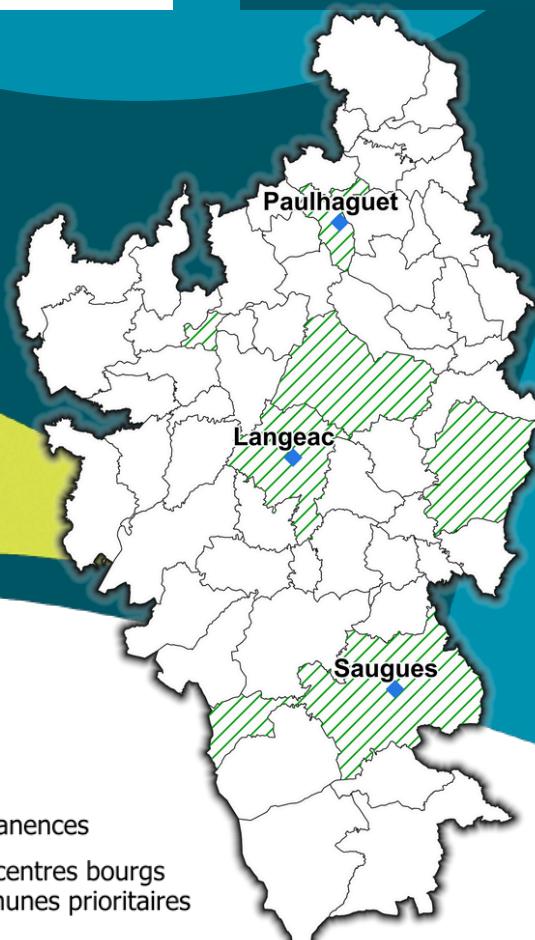
Lutte Habitat Indigne

Énergie

Autonomie

Îlots prioritaires

- Démarches proactives
- Diagnostics multicritères d'immeubles
- Études de faisibilités



Modalités

Vous souhaitez solliciter l'une de ces trois aides ?

1

Contactez la **Maison de l'Habitat** ils vous renseigneront sur :

- Les aides
- Les démarches à suivre
- Votre éligibilité

2

Vous êtes éligibles aux aides de l'OPAH
Votre dossier est transmis à **SOLIHA**

3

SOLIHA vous accompagne tout au long du projet:

- Vous aide à définir les travaux les plus adaptés,
- Réalise le dossier de demande de subvention,
- Réalise un audit énergétique si nécessaire
- Constate la bonne réalisation des travaux

Contact

Maison de l'Habitat : 04 43 07 11 30

SOLIHA : 04 71 09 14 07



OPAH

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'habitat

des rives du Haut-Allier



ENERGIE

Je souhaite réduire ma consommation énergétique

Pour qui ?

Propriétaires Occupants

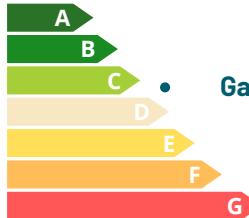
Propriétaires Bailleurs

Quelle catégorie de revenus ?

Très modestes et modestes

Quelles conditions ?

- Interdiction de garder un chauffage au fioul ou charbon



• Gain énergétique de 2 classes

- Travaux réalisés par un professionnel certifié RGE
- Deux gestes d'isolation

Gain de classes énergétiques	Plafond travaux financés	Très modeste	Modeste
2 classes	40 000 €	80 % du prix des travaux HT	60 % du prix des travaux HT
3 classes	55 000 €		
4 classes	70 000 €		
Prime sortie passoire thermique	10 % du prix des travaux HT		
Prime CD 43	500 € propriétaire occupant		
Prime CCRHA	1 400 €		

AUTONOMIE

Je réalise des travaux pour la perte d'autonomie

Pour qui ?

Propriétaires Occupants

Locataires

Quels revenus ?

Très modestes et modestes

Quelles conditions ?

- Avoir 70 ans ou plus
- Avoir de 60 à 69 ans avec une attestation GIR1 à 6
- Être en situation d'handicap et justifiant d'une incapacité de 50% et plus

	Très modestes	Modestes
Plafond des travaux financés	22 000 € HT	
Taux de financement	70 % du prix des travaux HT	50 % du prix des travaux HT
Prime CCRHA	500 €	

Comment connaitre sa catégorie ?

Plafond des ressources selon le nombre de personnes composants le ménage.

	1	2	3	4
Très modeste	inférieur 17 009 €	inférieur 24 875 €	inférieur 29 917 €	inférieur 34 948 €
Modeste	inférieur 21 805 €	inférieur 31 889 €	inférieur 38 349 €	inférieur 44 802 €

Si vos revenus sont supérieurs des aides existent contactez la maison de l'habitat

HABITAT INDIGNE

Mon logement est indigne à l'habitation

Pour qui ?

Propriétaires Occupants

Propriétaires Bailleurs

Quels revenus ?

Très modestes / modestes

Sans condition de revenus

Quelles conditions ?

Sortie d'étiquette énergétique E

- Conventionnement locatif
- Sortie d'étiquette énergétique D

Occupants	Très modestes	Modestes
Plafond travaux	70 000 € HT	
Taux de financement	80 % du prix des travaux HT	60 % du prix des travaux HT
Prime sortie étiquette G ou F	10 % du prix des travaux HT	
Prime CD 43	7 000 €	